

ASSEMBLÉE NATIONALE

11 mars 2019

CROISSANCE ET TRANSFORMATION DES ENTREPRISES - (N° 1761)

Commission	
Gouvernement	

RETIRÉ AVANT DISCUSSION

AMENDEMENT

N ° 1021

présenté par
Mme Dubost et M. Lescure

ARTICLE 61 SEPTIES

I. – À l’alinéa 7, substituer à la référence :

« 2° »

la référence :

« 3° ».

II. – En conséquence, procéder à la même substitution à l’alinéa 19.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.